Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261105-D2026-351-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

CONVENTION D'ACCUEIL AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE DE L'ODYSSÉE

ENTRE :

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), créé par arrêté préfectoral n° 2013093-0003 du 3 avril 2013 dont le siège social est situé, 4 rue de Châteaudun, BP 20159, 28103 DREUX Cedex, représentée par son Président, Monsieur Christophe LE DORVEN, dûment habilité à signer ladite convention en vertu de la délibération n°2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026.

D'une part,

Et,

LE JARDIN D'ENFANTS SPÉCIALISÉ "LES TROIS VALLÉES", dont le siège est situé 5 rue Pierre Miguet, 28100 DREUX, représenté par Monsieur Paolo ZAMBON, en sa qualité de Directeur, et ci-après dénommé « J.E.S. »

D'autre part,

PRÉAMBULE

La présente convention a pour objet d'organiser des accueils, pour deux groupes de six enfants, de 3 à 6 ans, inscrits au J.E.S. "Les Trois Vallées" de Dreux, à la Médiathèque de Dreux, du mardi 3 novembre 2026 au vendredi 2 juillet 2027 inclus, afin de favoriser leur inclusion, de leur permettre d'accéder à la culture, de développer leur goût pour la lecture et de la découverte, de renforcer leur autonomie et de leur offrir la possibilité de sortir de leur cadre habituel.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le secteur Jeunesse de la Médiathèque de l'Odyssée, accueillera, en autonomie, deux groupes d'enfants inscrits au J.E.S., à raison d'une séance hebdomadaire :
-un groupe, composé de 6 enfants et 2 encadrants, sera accueilli les mardis matin, de 10h15 à 11h30,
-un deuxième groupe, composé de 6 enfants et 2 encadrants, sera accueilli les vendredis après-midi, de 14h30 à 15h30.
Il est convenu que l'accueil consiste à laisser rentrer ces deux groupes dans l'espace jeunesse (fermé aux publics sur ces horaires et en dehors de la salle du conte) afin qu'ils puissent consulter et emprunter des documents.
Il est possible que des groupes d'autres structures ou écoles, soient également présents sur ces créneaux.
Si l'un des groupes ne peut se déplacer, les agents du secteur jeunesse doivent en être informés par téléphone au 02-37-82-88-23 ou 02-37-82-88-24.

ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES

L'accueil est consenti à titre gratuit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261105-D2026-351-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉS

Les publics concernés sont placés sous la responsabilité du J.E.S. et de son personnel d'encadrement.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Le J.E.S. souscrit une police d'assurance couvrant tout type d'accidents envers les personnes et les biens susceptibles d'être occasionnés par l'un de ses membres.

Le J.E.S. s'engage à rembourser à l'Agglomération du Pays de Dreux tous travaux de remise en état consécutifs à toute dégradation des locaux et sans pouvoir se prévaloir d'une clause d'exclusion de garantie de son assurance.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue pour la période du mardi 3 novembre 2026 au vendredi 2 juillet 2027 et sera effective à la date de signature de la convention et de l'accomplissement des formalités de publicité et de contrôle de légalité en vigueur.

ARTICLE 6 : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

Les parties peuvent dénoncer la présente convention à tout moment par courrier recommandé et sans préavis. Cette dénonciation prend effet immédiatement à réception du courrier.

ARTICLE 7 : RECOURS

En cas de litiges les deux parties s'engagent à se concerter afin de convenir d'une solution satisfaisante pour chacune d'entre elles.

En cas de persistance de ces litiges, le Tribunal Administratif d'Orléans est la juridiction compétente.

Fait à Dreux, le 05 NOV. 2026

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	**Pour le Jardin d'Enfants Spécialisé "Les Trois Vallées "**
Le Président,	Le Directeur du J.E.S.
Christophe LE DORVEN	**Paolo ZAMBON**